



# FICHE D'INSCRIPTION

## Compétition Float-Tube 2016

Dimanche 12 juin 2016 (Open lac du Gabas)

Nom :  Prénom :

Date de naissance :  Téléphone :

Adresse :

Mail :

### Personne à contacter en cas de problèmes le jour de la compétition

Nom : ..... Téléphone : .....

Participe au challenge \* (rayer la mention inutile) **oui** **non**

\* Cette compétition s'inscrit dans un challenge inter-AAPPMA, si vous participez à d'autres concours dans le département des Pyrénées Atlantiques, le classement de cette manche comptera pour le classement général final.

Fiche d'inscription à retourner complétée, signée et accompagnée de :

La photocopie de votre carte de pêche 2016, la feuille d'inscription jointe au règlement, la copie de votre responsabilité civile de votre assurance, une autorisation parentale écrite pour les mineurs, une déclaration sur l'honneur d'être nageur et déclinant toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance du float tube ou d'incident causé au matériel, un chèque du montant de l'inscription (40 euros)

Date et signature

# Déclaration sur l'honneur

Je soussigné M. ...., né le ...../..... /....., déclare savoir nager et décline toute responsabilité des organisateurs (AAPPMA Le Pesquit), des propriétaires (Institution Adour et Mairies) en cas de défaillance du Float-tube ou d'incidents causé au matériel. De plus, je prends note que l'AAPPMA Le Pesquit, l'Institution Adour et les Mairies se dégagent de toutes responsabilités en cas de dégradations de matériels, de pertes, ou de vols qui surviendraient durant la compétition et dans l'enceinte du site du Gabas (Parkings, salle de réception, lac du Gabas...).

**Date et signature**

--

## CONCOURS FLOAT TUBE 2016 OPEN DU GABAS

### REGLEMENT DU CONCOURS CARNASSIERS EN FLOAT TUBE DU 12 JUIN 2016 SUR LE LAC DU GABAS



Cette compétition amicale est organisée par l'AAPPMA le PESQUIT.

La compétition se déroule en FLOAT TUBE et en individuel.

Les participants doivent être munis de leur carte de pêche, vignette Club halieutique obligatoire.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale à l'inscription.

La compétition sous tous ses aspects sera régie par le présent règlement. Il devra être suivi par tous les concurrents.

#### INSCRIPTIONS :

Les compétiteurs disposeront de tous les éléments et informations d'inscription sur le site :

**[www.le-pesquit.fr](http://www.le-pesquit.fr)**

Les inscriptions se dérouleront via le numéro suivant 0559045936 ou

[chenel.francois@neuf.fr](mailto:chenel.francois@neuf.fr) ou [le-pesquit@wanadoo.fr](mailto:le-pesquit@wanadoo.fr).

Les inscriptions débuteront à partir du 30 AVRIL 2016 et seront closes le 05 JUIN 2016 les bulletins seront à renvoyer à l'adresse postale de l'association :

**AAPPMA LE PESQUIT, 4 place de la République, 64410 Arzacq Arraziguet.**

#### TARIF DE L'INSCRIPTION :

40 € pour tous participants.

A noter que le petit déjeuner et le repas du midi sont comptés dans le prix de l'inscription.

Le paiement devra être effectué uniquement par chèque libellé à l'ordre suivant :

AAPPMA LE PESQUIT

L'inscription sera considérée comme définitive à réception :

- Du paiement
- De la photocopie de la carte de pêche 2016
- De la feuille d'inscription jointe au règlement
- De la copie de votre responsabilité civile de votre assurance
- Autorisation parentale écrite pour les mineurs
- Déclaration sur l'honneur d'être nageur et décliner toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance du float-tube.

**« Je soussigné M. XXXXXXXX déclare, savoir nager et décline toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance du float tube » + signature.**

Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué.

### **Modes de pêche :**

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet.

Cependant, les concurrents peuvent avoir le nombre de cannes qu'ils désirent sur leur float tube.

Seule la pêche aux LEURRES ARTIFICIELS est autorisée. Il est donc interdit d'utiliser des appâts naturels vivants ou morts.

La pêche se pratiquera en NO-KILL.

La pêche en marchant dans l'eau et depuis la berge est interdite.

Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons.

Les pinces buccales sont interdites.

La pêche se déroule librement sur le secteur défini par l'Association, mais en respectant une distance de 10 mètres entre les concurrents en action de pêche.

Les compétiteurs ne doivent en aucun cas s'échanger du matériel ou toute autre chose sauf cas de force majeure.

Tout manquement aux règles décrites ci-dessus entraînera la disqualification du concurrent pris en faute.

En cas d'incident technique ou d'accident, le concurrent en cause devra en informer au plus tôt l'organisation.

### **Embarcation et équipements :**

- Float-tube sans moteur électrique.
- Les échosondeurs sont autorisés
- **Gilet de sauvetage et sifflet OBLIGATOIRE**

Toutes les embarcations doivent être aux normes, en règle, et les participants devront avoir une assurance en responsabilité civile.

Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable ou d'un sifflet afin de prévenir les commissaires pour avertir d'une avarie ou autres.

Le float tube doit être muni d'un système correct de conservation des poissons : une caisse avec un couvercle, petite bourriche anglaise, épuisette avec mailles non nouées.

Conseil : Il est préférable de vous munir pour la compétition d'un moyen de conservation de 2 prises afin de vous éviter des déplacements trop fréquents auprès des commissaires (attention cependant à ne pas stocker trop longtemps un poisson au risque que celui-ci ne reparte pas).

Il est interdit d'avoir plus de 2 poissons dans son « vivier » Par conséquent un concurrent ayant 2 poissons dans son vivier devra faire mesurer et valider ses captures par un commissaire.

Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie. Seuls les poissons qui repartiront en bon état dans le milieu seront comptabilisés.

### **Comptabilisation des prises :**

Les espèces comptabilisées seront : la perche, le brochet, le sandre, le black bass et le silure.

SANDRE: Maille de 50 cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

PERCHE : Maille de 20 cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

BROCHET : Maille de 60 cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

BLACK BASS : Maille de 30 cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

SILURE: Maille de 80cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

Les points seront accordés de manière suivante :

PERCHE, BLACK BASS,SILURE : 10 points par cm

BROCHET, SANDRE : 15 points par cm

100 points bonus pour le plus grand poisson dans chaque catégorie

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus, le pêcheur obtenant le plus de points sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité le participant ayant capturé le moins de poisson est déclaré vainqueur (afin de récompenser les plus grosses prises).

Un classement général permettra de récompenser les vainqueurs.

## **DEROULEMENT :**

### HORAIRES DE PECHE :

1 manche de 5 heures et 30 minutes (de 7h30 à 13h00 ).

### **PLANNING:**

6H00 : Accueil des compétiteurs café et rappel du déroulement du concours. Mise à l'eau des Float tube, commune d'Eslourenties.

7H00 : Rappel de la réglementation à la mise à l'eau d'Eslourenties et remise des « fiches contrôle ». **Présence obligatoire.**

7h15 : départ sur zone

7h30 : début du concours

13H00: Fin du concours (tout poisson pris après 13H00 ne sera pas comptabilisé). Toutes « les fiches contrôle » doivent être remise aux commissaires avant 13h30.

14H00 : Déjeuner (repas offert)

Résultat et remise des prix à la fin du repas

### INTEMPERIES :

En cas de forte intempérie la compétition pourra être annulée.

Si la compétition est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux.

Modifications :

Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications et restent souverains concernant la modification du présent règlement.

